

Procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2025

Membres présents : Maryse GRENAT, Gilles GRENAT, Jean-Claude DEBUS, Benjamin GRENAT, Jérôme HAUTEVILLE, Antonio MONTES, Cyrille GALLAY

Membres excusés : Marie-France VIGNES (donne procuration à Gilles GRENAT), Karen ANCEY (donne procuration à Jean-Claude DEBUS)

Membre absent : Vincent REQUET

I- Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2025

Vote : Accord à l'unanimité

II- Nomination d'un secrétaire de séance : Cyrille GALLAY

Vote : Accord à l'unanimité

III- Ajout d'un point à l'ordre du jour

Madame le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, concernant une demande de subvention aux Espaces Valléens.

Vote : Accord à l'unanimité

III- Affaires financières

1- Ligne de trésorerie interactive

Afin de faire face à un besoin de trésorerie dans l'attente du versement des subventions, Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de renouveler la Ligne de Trésorerie Interactive (LTI) auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes située 88 route d'Aix les Bains 74500 Annecy pour un montant maximum de 250 000 €, à partir du 1^{er} août 2025 pour une durée de 1 an, aux meilleures conditions du marché.

Vote : Accord à l'unanimité

2- Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations pour la nomenclature M57

Madame le Maire explique que la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Le champ d'application est défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux amortissements des communes.

Les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas soumises à l'obligation de procéder à l'amortissement des immobilisations à l'exception des subventions d'équipement versées. C'est le cas de la subvention versée à l'EHPAD du Haut-Chablais pour l'achat du véhicule de portage des repas.

La nomenclature M57 pose également le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. L'assemblée délibérante peut déroger à la règle du prorata temporis pour, d'une part les subventions d'équipements versées, et d'autre part les biens de faible valeur.

Madame le Maire demande que l'amortissement des immobilisations ne soit pas mis en œuvre à l'exception des subventions d'équipement versées ; demande de procéder aux amortissements à partir de 1^{er} janvier 2026 qui suit les subventions d'équipement versées ; fixe le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent sur un an à 1000 €

Vote : Accord à l'unanimité

3- Microprojet ALCOTRA intitulé P@tois, le francoprovençal au service d'une culture commune

Dans le cadre du jumelage entre les communes d'Oyace et de La Forclaz, les maires des deux communes ont déposé une demande de subvention à l'Europe dans le cadre du micro-projet ALCOTRA qui concerne les deux écoles, pour un coût total du projet de 74 225.00 € pour les deux communes :

- Pour la commune d'Oyace, le coût total du projet est de 37 800.00 € avec une contribution FEDER de 30 240.00 €, les 20% restant sont financés par le Fondo di rotazione per l'attuazione delle politiche comunitarie.
- Pour la commune de La Forclaz, le coût total du projet est de 36 425.00 €, avec une contribution FEDER de 29 140.00 €. La commune de La Forclaz apporte les 20% restant, soit 7285.00 €.

Madame le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal de solliciter toute subvention publique pour la réalisation de ce projet et à signer tout document s'y afférent.

Vote : Accord à l'unanimité

4- Aménagement du site hydroélectrique du Grand Taillet- Demande de subvention dans le cadre des espaces valléens 2021-2027

Mme le Maire sollicite l'autorisation des membres du conseil municipal pour demander un financement pour l'aménagement des abords du bassin dont le coût estimé est de 44 000 € HT comme suit :

- 17 600 € HT (taux 40%) espace valléen : Région Tourisme
- 17 600 € HT (taux 40%) espace valléen : Etat (FNADT)

Vote : Accord à l'unanimité

IV- Affaires générales

- 1- Point urbanisme : Avis favorable à la demande préalable pour les travaux de rénovation du Panoramique
- 2- Demande spécifique d'un agriculteur
Monsieur Buffet demande à récupérer gratuitement l'eau de la fontaine du Col du Grand Taillet pour ses vaches. Avis défavorable du Conseil Municipal.
Il lui sera suggéré de récupérer le trop-plein du réservoir gratuitement.
Il lui sera également demandé de continuer l'entretien annuel des champs, afin d'éviter la propagation des buissons.
- 3- Madame le Maire informe que Jérôme HAUTEVILLE a réalisé des travaux de pose de lambris dans deux chambres d'hôtes à l'auberge « Le Bois du Cornet »
- 4- Cérémonie du 8 mai à 10 h 30 devant le monument aux morts avec la présence des enfants et orchestré par Gérard Vignocchi
- 5- Organisation de la fête patronale
9h 30 : Visite de l'église
10h 30 : Messe en présence de l'évêque d'Annecy
Après la messe : défilé du Brass Band jusqu'à l'école
Cor des Alpes
Apéritif et déjeuner avec animation par deux accordéonistes
Exposition de tableaux par des artistes de St Jean d'Aulps
Atelier de réalisation de vitraux par une artiste, à destination des enfants
Stands pour les associations : Patrimoine : vente de produits locaux, Comité des fêtes : bar et grillades, théâtre : vente d'objets.
Forte mobilisation des associations pour l'organisation de l'évènement, implication du conseil municipal.
- 6- Point d'étape des dons reversés à la Fondation du Patrimoine : 8820 €
Forte mobilisation de l'Association de Sauvegarde du patrimoine avec l'organisation du repas karaoké

V- Questions diverses

- 1- Avis du conseil municipal sur le transfert de l'eau et l'assainissement à la CCHC au 1^{er} janvier 2026
Avis défavorable pour le transfert des compétences eau et assainissement.

- 2- Spectacle du théâtre des enfants du club théâtre : 17/05 à 18h à la salle des fêtes
- 3- Fêtes des mères : 25/05 à 11h à la salle des fêtes

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

Le Maire
Maryse GRENAT



Le secrétaire de séance
Cyrille GALLAY

